



PROJET COLLABORATIF DE RECHERCHE-ACTION SUR LA CRIMINALISATION DE LA PAUVRETÉ ET DES STATUTS

NOTE CONCEPTUELLE

Haïti, 2023

Genèse et historique du projet

Le Centre de recherche et d'échange sur la sécurité et la justice (CRESEJ) a engagé des discussions avec le Bureau des droits humains en Haïti (BDHH) et la Fédération des barreaux d'Haïti pour travailler ensemble en tant que partenaires locaux du projet de décriminalisation de la pauvreté et de la marginalité en Haïti, à partir d'une enquête de terrain cartographiant l'Ouest et le grand Sud du pays et de l'organisation de 2 ateliers de transfert des connaissances avec les acteurs clés du système pénal haïtien.

Contexte et Problématique spécifique

En Haïti, comme ailleurs, on utilise de plus en plus le droit pénal pour « régler » (gouverner) la vie des personnes en situation de pauvreté ou de marginalité. Cette pratique criminalise parfois les activités vitales pour ces personnes dans l'espace urbain (telles que la mendicité, l'itinérance et le raglage) ainsi que leur présence dans l'espace public.

La criminalisation de la pauvreté désigne la pratique consistant à traiter comme des délits mineurs, c'est-à-dire des infractions criminelles, des comportements de survie en conflit avec l'ordre économique et social établi, tels que la mendicité, le vagabondage, certaines activités économiques informelles (en tant que journaliers et/ou employés au noir, vendeurs ambulants ou dans les marchés non réglementés, dans la vente de médicaments, l'habillement, l'alimentation, les transports, le nettoyage, etc.).

La criminalisation de ces comportements et pratiques a des conséquences négatives sur les personnes concernées, notamment en termes de discrimination, de stigmatisation et d'exclusion sociale. Elle a de surcroît pour effet d'entraîner une surpopulation carcérale et corollairement une augmentation des dépenses publiques en matière de justice pénale.

Au-delà de ces considérations pratiques, la criminalisation, incluant la juridicisation et la judiciarisation, remplit d'autres fonctions qui vont au-delà de la prévention d'actes criminels formels. On constate de plus en plus qu'elle n'a même pas besoin de cibler ou de conduire à des poursuites effectives contre des personnes précises. Son spectre et l'univers arbitraire découlant du pouvoir discrétionnaire de ses agents, suffisent pour produire les mêmes effets, au préjudice des personnes les moins favorisées socialement.

Ce projet vise à :

- développer un cadre pour comprendre la criminalisation de la pauvreté et des statuts en Haïti, à travers la place des délits mineurs et du pouvoir discrétionnaire dans l'univers pénal haïtien,

- explorer les dimensions problématiques de la criminalisation comme réponse à la pauvreté et à la marginalité,
- tenter de réorienter le débat public vers des solutions non punitives.

Questions de recherche

La recherche proposée ici a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Comment se manifeste la criminalisation de la pauvreté et des statuts en Haïti?
- La criminalisation des délits mineurs permet-elle de saisir la place de la criminalisation de la pauvreté et de la marginalité dans l'univers pénal haïtien?
- Comment la pauvreté est-elle criminalisée à l'intersection de la classe, de l'origine sociale et du sexe en Haïti ?
- Quelles sont les conséquences de la criminalisation de certaines activités vitales, telles que la mendicité, l'itinérance, le raclage et d'autres formes d'activités marginales ?
- Comment les personnes souffrant de troubles mentaux et des personnes issues de la communauté LGBTQI+ sont-elles affectées par la criminalisation des délits mineurs ?
- Y a-t-il des groupes qui ont résisté à cette criminalisation ? Si oui, comment ?
- Comment les acteurs étatiques et privés se sont-ils pris pour arriver de plus en plus à sur-réglementer les personnes aux ressources économiques très limitées ?
- Comment les politiques de criminalisation des délits mineurs ont-elles évolué en Haïti et quelles sont les alternatives proposées ?

Objectifs du projet

Objectif general :

En partant du cas haïtien, ce projet vise à (1) produire des connaissances accessibles sur la criminalisation de la pauvreté et des statuts à travers un portrait des prisons et une analyse de la criminalisation des délits mineurs, (2) analyser comment la pauvreté est criminalisée à l'intersection du genre, de l'origine sociale et de la classe sociale en Haïti.

Objectifs spécifiques : Plus spécifiquement, ce projet entend :

- Brosser le portrait des détenus dans les prisons haïtiennes, des facteurs qui ont pu conduire à leur incarcération, des conditions au sein des établissements pénitentiaires, des processus judiciaires qui ont conduit à leur arrestation et/ou condamnation et leurs perspectives de réinsertion.
- Mesurer le poids des délits mineurs dans l'univers carcéral haïtien.
- Explorer les expériences des détenus avant leur condamnation, à chaque étape de leur trajectoire judiciaire.
- Examiner le rôle de la pénalisation des délits mineurs dans la détention préventive ou illégale et la surpopulation carcérale.
- Examiner l'ensemble des lois régissant les infractions mineures, y compris le vagabondage, qui ont été durables et sont appliquées pour policer les pauvres et les exclus sociaux.
- Fournir des informations utiles à l'organisation d'activités de sensibilisation, de plaidoyer et de transfert de connaissances relativement à la pénalisation du social en Haïti.

Zone géographique d'intervention

Le projet concentrera ses activités dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que dans

la grande région du Sud du pays où le BDHH dispose de relais, à savoir les juridictions des tribunaux de première instance des Cayes (département du Sud); d'Aquin (département du sud); de Coteaux (département du sud); de Jacmel (département du sud Est); d'Anse-à-Veau (département des Nippes); de Miragoâne (département des Nippes); de Jérémie (département de la Grande Anse); etc.

Démarche

Le projet commencera par une phase d'observations de terrain et par une revue de la littérature sur la problématique de la criminalisation des délits mineurs en Haïti – façon dont le problème est appréhendé, nature des préconisations formulées – qui sera ensuite mise en perspective avec les multiples dysfonctionnements du système pénal haïtien (ceux rapportés dans les nombreuses études produites sur la question, ceux qui ressortiront des observations menées sur le terrain et des entretiens réalisés auprès d'acteurs judiciaires et de la société civile haïtienne).

L'étude fournira également un effort de clarification sur ce que recouvre les « délits mineurs » en Haïti. Une présentation synthétique sous forme de tableau des principaux délits mineurs sera proposée. Cet effort de clarification sera assorti d'une réflexion sur les diverses conditions (structurelles, organisationnelles, culturelles, institutionnelles, etc.) entravant la mise en place d'alternatives à la criminalisation des délits mineurs, telle que la médiation ou la réparation des victimes.

Stratégie de recherche

Pour atteindre ces objectifs, nous proposons une stratégie de recherche qui combine quatre corpus distincts mais complémentaires :

- 1) des données secondaires issues d'une recherche documentaire basée sur la littérature grise (rapports, études, diagnostics sur la problématique de la criminalisation des délits mineurs en Haïti), ainsi que la littérature scientifique ;
- 2) des données issues d'une analyse secondaire et inédite des enquêtes quantitatives dirigées par Roberson Edouard et Arnaud Dandoy sur la population carcérale de la prison civile de Port-au-Prince et du CERMICOL, en ciblant les items les plus pertinentes eu égard aux questions de recherche de l'étude, telles que celles relatives à la situation et à l'histoire pénales et carcérales des prévenus et à leurs conditions d'accès à la défense légale ;
- 3) des données primaires obtenues à partir des données officielles sur les prisons haïtiennes, ainsi qu'une étude locale sur le terrain dans les départements de l'Ouest et du Grand sud du pays favorisé par l'examen des registres des tribunaux et des prisons. En outre, des entretiens auprès d'un échantillon d'acteurs judiciaires clés – juge d'instruction, mais également juge de paix, officier du parquet... – et d'entrevues individuelles semi-dirigées réalisés avec eux à l'issue de la phase d'observation menée à leurs côtés, afin d'identifier, à un niveau microsociologique, les facteurs explicites et implicites derrière la judiciarisation des personnes en situation de pauvreté ou de marginalité, mais aussi, à un niveau méso-sociologique, les aspects contextuels qui participent de la prise de décision des acteurs pénaux (culture judiciaire, interdépendance des agences pénales...). Ces données seront complétées par des entretiens réalisés auprès d'experts internationaux et d'acteurs de la société civile haïtienne.

Changement ciblé

L'action est conçue pour encourager l'appropriation des contenus et l'implication des organisations de la société civile dans une campagne de plaidoyer à grande échelle visant à décriminaliser les pratiques de survie des personnes en situation de pauvreté ou de marginalité.

En conséquence, l'action vise à renforcer les capacités d'expertise, de plaidoyer et de litige

stratégique de la société civile pour la la dépenalisation de certains délits mineurs, la décongestion des prisons et des lieux de détention et l'application de peines alternatives à l'incarcération. Elle vise entre autres à promouvoir la contribution des barreaux et des avocats dans la lutte contre la détention préventive prolongée ou illégale et dans la promotion des garanties judiciaires, dont l'accès à la justice.

Partenaires du projet

- Bureau des droits humains en Haïti (BDHH)
- Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH)

Groupes cibles et bénéficiaires du projet

- Les barreaux
- Les organisations de la société civile
- Les populations en situation de vulnérabilité
- Les acteurs de la chaîne pénale, notamment les juges et la police judiciaire
- Les décideurs au niveau national ainsi que dans les agences de coopération et les partenaires techniques et financiers.

Durée du projet

- Durée du projet : 5 mois (Janvier à juin 2023)

Contacts

- Roberson Edouard
- Arnaud Dandoy